



GUIDE DU CANDIDAT ET RÈGLEMENT

ACCÉLÉRATEUR 2026
PROMOTION #3



Table des matières

A propos du Philanthro-Lab	1
A qui s'adresse l'Accélérateur ?	2
Quels sont les critères d'éligibilité et de sélection ?	2
Qu'apprend-on au cours du programme d'accélération ?	4
Les engagements du Philanthro-Lab	7
Les engagements des accélérés	8
Calendrier	9
Règlement	9
Contact	13

A propos du Philanthro-Lab

« Parce que donner rend meilleur et plus heureux, nous pensons que démocratiser le geste philanthropique peut aider à transformer positivement notre société.

Demain, soyons tous philanthropes ! »

Karine & Philippe Journo, Fondateurs du Philanthro-Lab

Au Philanthro-Lab : tous philanthropes !

Le Philanthro-Lab, premier lieu dédié à l'essor de la philanthropie, a ouvert ses portes en 2020. Inauguré à l'automne 2021, ce lieu de vie poursuit une ambition in dite : réunir, accompagner et faire rayonner la philanthropie et l'engagement.

Né à l'occasion de la consultation internationale « Réinventer Paris » lancée par la Ville de Paris, le Philanthro-Lab est un concept innovant et inédit porté par Karine & Philippe Journo, un couple de philanthropes convaincu que la ville de demain ne peut s'imaginer sans un lieu dédié au développement d'un écosystème favorable à l'essor de la philanthropie et au vivre-ensemble.

Grâce au soutien de sa communauté de mécènes et de partenaires-experts, le Philanthro-Lab a l'ambition de répondre à une triple mission :

- **Célébrer et faire rayonner l'engagement**

Ce lieu exceptionnel, souhaite faire découvrir à chacun de manière conviviale les enjeux et les bienfaits d'une société fondée sur la générosité et ainsi développer la culture du don.

- **Réunir un écosystème favorable à l'essor de la philanthropie**

En mettant "le beau au service du bien", le Philanthro-Lab propose un cocon au coeur de Paris aux acteurs et actrices de l'intérêt général : que ce soit pour travailler au sein de ses espaces de coworking ou pour profiter d'une programmation conçue pour enrichir leurs réflexions, compétences et réseaux, le Philanthro-Lab se veut un espace d'émulation et de rencontres au service du bien commun.

- **Accompagner et soutenir les professionnels de l'intérêt général**

Laboratoire d'expérimentations et d'innovations au service de l'intérêt général, l'institution vise à aider les associations et mécènes (fondations, fonds de dotations) à concrétiser et à décupler l'impact de leurs projets à but non lucratif.

Fort du succès de son programme d'incubation consacré à la professionnalisation de jeunes structures d'intérêt général et en réponse à de nombreuses demandes d'organisations plus matures souhaitant bénéficier d'un accompagnement stratégique similaire, le Philanthro-Lab a lancé un deuxième programme d'accompagnement et de formation en 2024 : l'Accélérateur.

A qui s'adresse l'Accélérateur ?

Le programme vise à accompagner 10 structures à but non lucratif sur un programme personnalisé et intensif de 4 mois.

Il s'adresse à un dirigeant ou une dirigeante d'association ou de fonds de dotation opérateur prêt ou prête à monter et compétences et à réinterroger son projet pour s'approprier les étapes et outils nécessaires au développement, au changement d'échelle, à la pérennisation et/ou à l'essaimage de son modèle.

Le programme est entièrement gratuit pour ses bénéficiaires qui se verront également offrir une résidence de 6 mois au Philanthro-Lab.

Il a pour objectif d'accompagner le développement de structures qui répondent de manière pertinente et innovante à une problématique d'intérêt général, quelle que soit la cause défendue (à l'exclusion des champs politiques et religieux).

Quels sont les critères d'éligibilité et de sélection ?

- **Porter un projet associatif** : association régie par la loi 1901, reconnue d'intérêt général et éligible au régime fiscal du mécénat,
- **Représenter un Fonds de dotation opérateur (non-financeur/redistributeur)** qui mène ses propres activités, en vue de la réalisation d'une œuvre ou d'une mission d'intérêt général. Les fonds de

dotations mixtes ne seront éligibles que si la part du budget annuel consacrée aux actions et programmes directement opérés par la structure est égale ou supérieure à 70% du budget annuel,

- **Occuper un rôle central** et disposer du pouvoir décisionnaire au sein de la structure (président, président-fondateur, délégué général),
- Justifier d'une **existence juridique** (dépôt des statuts) et d'une activité opérationnelle **de 2 ans minimum**,
- **Disposer d'un budget annuel 2024 et/ou d'un budget prévisionnel 2025, égal ou supérieur à 300 000 euros**, ou démontrer une croissance rapide et significative du budget annuel au cours des 2 dernières années,
- Disposer d'**au moins 2 salariés** en CDI ou CDD, à temps plein ou partiel (alternants et prestataires en mission non inclus),
- Être domiciliée en France ou au sein de l'Union Européenne,
- Exercer ses principales missions sur le territoire français (à l'exception des actions humanitaires, environnementales, scientifiques ou contribuant au rayonnement des connaissances scientifiques, de la culture et de la langue françaises),
- Démontrer sa motivation et sa disponibilité d'environ 2 jours par semaine pour assister à toutes les formations obligatoires, aux coachings, regards croisés du mécénat et à au moins 2 sessions de consultation "Diagnostic & Conseil" (temps de présence au Philanthro-Lab estimé entre 1,5 et 2 jours par semaine en moyenne). Les plannings hebdomadaires sont connus au minimum 3 semaines à l'avance (pas de jours banalisés),
- Présenter les projets en cours et démontrer la pertinence du modèle économique ainsi que le potentiel de développement et de réponse à une ou des problématiques d'intérêt général,
- Posséder une instance de gouvernance.

Ne seront pas recevables :

- Les structures à caractère politique et/ou religieux,
- Les structures dont le budget annuel est égal ou supérieur à 1,5 million d'euros,
- Les structures lucratives, commerciales ou ne relevant pas du régime fiscal du mécénat,
- Les fonds de dotation redistributeurs/financeurs,
- Les candidats et candidates n'occupant pas un rôle décisionnaire avec un périmètre d'action transverse au sein de la structure
- Les candidat.e.s ne pouvant s'engager à dégager le temps requis par le programme (*cf. Charte d'engagement à signer au moment du dépôt des candidatures*).

Qu'apprend-on au cours du programme d'accélération ?

Le programme vise à apporter aux bénéficiaires un cadre privilégié leur permettant :

- de monter en compétences et de professionnaliser le fonctionnement et leur capacité à gérer leur structure et sa croissance,
- de prendre de la hauteur sur leur vision stratégique et opérationnelle,
- de bénéficier d'un soutien individuel et collectif dans leurs démarches et actions,
- d'acquérir des outils, méthodes et plans d'action sur un ensemble de thématiques clefs de la gestion associative qui pourront être partagés avec leurs équipes et gouvernance.

Les lauréats bénéficieront d'un accompagnement de 4 mois et d'un suivi individualisé assuré par les responsables et les partenaires-experts de l'Accélérateur du Philanthro-Lab.

Cet accompagnement prendra plusieurs formes :

- **Des formations collectives et ateliers de co-développement** sur des sujets stratégiques tels que les levées de fonds, la stratégie de financement, la mesure d'impact, l'essaimage territoriale, la gestion des ressources humaines et des bénévoles, la communication ou encore la gouvernance,
- **Des séances d'accompagnement individuel de "diagnostic-conseil"** avec des experts pour établir un état des lieux des forces et faiblesses de la structure et établir une feuille de route à court et moyen-terme dans certains domaines clés (communication, essaimage, mesure d'impact et levée de fonds),
- **Des permanences** pour obtenir des informations pratiques et un éclairage sur des problématiques liées à la gestion associative lors de consultations individuelles avec des experts (en droit du travail, comptabilité, gouvernance, questions juridiques, transformation digitale ...),
- **Un coaching individuel**
 - **En leadership** pour accompagner le lauréat dans sa posture de dirigeant (incarnation, confiance en soi, management, gestion de temps, pitch...)
 - **En conscience corporelle de la voix** pour travailler ses prises de parole en public
- **Un accompagnement personnalisé** par le Philanthro-Lab pour accompagner, soutenir ou orienter les lauréats dans leurs parcours (points d'étapes, aide à la réflexion, à la priorisation ou au positionnement, mises en relation, etc.),
- **L'accès aux Masterclass et conférences** organisées par le Philanthro-Lab sur des sujets en lien avec les enjeux et métiers de la philanthropie,
- **La participation aux "Regards croisés du mécénat" et une facilitation pour la mise en réseau** avec des acteurs du secteur philanthropique tels que des mécènes, des pairs et des experts,
- **Des moments d'échange** conviviaux.

Thématiques couvertes par le programme



STRATÉGIE



**TRANSITION DIGITALE,
OUTILS NUMÉRIQUES**



LEVÉE DE FONDS



**PLAIDOYER,
AFFAIRES PUBLIQUES**



COMMUNICATION



COOPÉRATION



MESURE D'IMPACT



COMPTABILITÉ



ESSAIMAGE



QUESTIONS JURIDIQUES



**RESSOURCES HUMAINES,
GESTION DES BÉNÉVOLES**



**LEADERSHIP
(EN COACHING INDIVIDUEL)**



**GOVERNANCE,
GESTION ASSOCIATIVE**

Les engagements du Philanthro-Lab

En plus de l'accompagnement collectif et individuel dispensé par le Philanthro-Lab et ses partenaires-experts, chaque accélééré bénéficiera :

- **D'un poste de travail nomade sur les plateaux de coworking du Philanthro-Lab pour une durée de 6 mois** à compter de la date de rentrée du programme,
- **D'un crédit d'une heure par mois (non cumulable) d'accès aux salles de réunion du Philanthro-Lab** et de 50 crédits mensuels (cumulables) valables sur la réservation des salles de réunion du Philanthro-Lab au cours des 6 mois de résidence,
- **D'un accès aux services liés** : wifi, copieur, support technique...,
- **D'un accès aux espaces partagés du Philanthro-Lab** (sous réserve qu'ils ne soient pas privatisés),
- **De la production d'une capsule vidéo** offerte pour présenter sa structure et valoriser son action.

La valeur totale du programme offert par le Philanthro-Lab est ainsi évaluée à plus de 25 000 euros par lauréat de l'Accélérateur.

À l'issue du programme d'accélération, les structures lauréates pourront solliciter la mise à disposition d'un ou plusieurs postes en coworking au tarif en vigueur. Leur demande sera traitée en fonction des disponibilités après acceptation des équipes du Philanthro-Lab.

Les engagements des accélérés

Les accélérés s'engagent à suivre le programme d'accompagnement, établi avec les équipes du Philanthro-Lab au regard de leur projet et de leurs besoins, dans son intégralité.

Une [charte d'engagement](#) relative à l'assiduité devra être signée dans le cadre du processus de sélection.

Les candidats s'engagent à libérer leur agenda pour se présenter au jury de sélection qui aura lieu au Philanthro-Lab s'ils sont invités à venir défendre leur candidature (cf. calendrier).

Les finalistes invités au jury de sélection s'engagent à être présents le jour de la Rentrée du programme fixée au 9 février (cf. calendrier) s'ils étaient lauréats.

Il ne sera pas possible de se faire représenter pour les deux rendez-vous mentionnés ci-dessus.

La promotion devra s'impliquer dans le programme et mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne exécution des apprentissages et recommandations qui leur seront faites.

Bien qu'il soit ponctuellement et exceptionnellement possible de se faire remplacer par un membre de son équipe ou de sa gouvernance, il est demandé de dédier en moyenne 2 jours par semaine au programme d'accélération en présentiel (les cours proposés n'étant pas à distance et/ou à la carte).

Les accélérés s'engagent à mentionner le Philanthro-Lab en tant que partenaire sur leurs supports de communication.

Les accélérés s'engagent à accorder un droit à l'image pour toute photographie ou vidéos réalisées dans l'enceinte du Philanthro-Lab et dans le cadre du programme. Une [autorisation relative aux droits d'image](#) devra être signée par les lauréats dans le cadre du processus de sélection.

Calendrier 2025-2026

Ouverture de l'appel à candidatures	3 novembre 2025
Date limite de dépôt des dossiers	30 novembre 2025 (avant minuit)
Instruction des dossiers et pré-entretiens de sélection (en visio) par le Philanthro-Lab	1 - 18 décembre 2025
Annonce des finalistes et convocation au jury du comité de sélection	19 décembre 2025
Passage devant le Comité de Sélection (en présentiel)	À partir du 12 janvier 2026 (Date à confirmer)
Annonce des lauréats	23 janvier 2026
Rentrée de l'Accélérateur / onboarding (présence obligatoire des lauréats)	9 février 2026
Fin du programme d'accélération 2026	19 juin 2026

Règlement

Article 1 – Organisation de l'appel à projets

Le Philanthro-Lab est une association loi 1901 située au 13-15 rue de la Bûcherie, 75005 Paris. L'Accélérateur organise un appel à projets destiné à accompagner et promouvoir des projets philanthropiques dans le champ de l'intérêt général.

Article 2 – Déroulement de l'opération et sélection des projets

1. Instruction des dossiers

Les candidatures sont ouvertes le 3 novembre 2025.

Le formulaire de candidature est disponible sur le site internet du Philanthro-Lab à l'adresse suivante : www.philanthro-lab.org

Le formulaire de candidature doit être complété et validé en ligne avant le 30 novembre 2025 à 23h59. En cas d'échec du formulaire, le dossier de candidature peut être envoyé par mail à l'adresse programmes@philanthro-lab.org.

Un email de confirmation est envoyé à la réception du dossier complet.

Tout dossier incomplet ou insuffisamment détaillé sera refusé.

La participation au processus de sélection du programme du Philanthro-Lab est évidemment compatible avec la participation à d'autres processus de sélection.

L'équipe du Philanthro-Lab pré-sélectionnera les dossiers sur la base des critères précisés dans ce guide et s'entretiendra en visio avec les candidats présélectionnés pour s'assurer de la pertinence de leur projet et de leur motivation entre le 1 et le 18 décembre.

Les candidats présélectionnés seront soumis à la validation finale du comité de sélection.

2. Sélection et présentation orale des finalistes

Le jury est animé par l'équipe du Philanthro-Lab. Il se réunira pour auditionner les structures pré-sélectionnées lors d'une présentation orale qui se déroulera dans les locaux du Philanthro-Lab à partir du 12 janvier 2026 (date à confirmer).

La présentation orale a pour objectif de présenter en détail le projet (genèse, missions, organisation, actions), son potentiel de croissance et d'impact (enjeux de développement), et de motiver sa candidature en explicitant la valeur ajoutée du programme pour la structure et ses enjeux. Elle vise également à évaluer la capacité du candidat/de la candidate à s'engager dans le parcours, à y consacrer du temps et à s'intégrer dans un collectif.

Elle permettra par ailleurs au jury de poser des questions et d'évaluer chaque candidature en se basant sur la grille de critères du Philanthro-Lab. Celle-ci attache notamment une attention particulière aux critères suivants :

- Qualité et pertinence du projet
- Viabilité et impact (confirmé ou attendu) du projet
- Cohérence du projet avec le programme d'accélération (adéquation des besoins et objectifs avec le parcours)
- Motivation du candidat

La durée de la présentation est fixée à 15 minutes :

- 5 minutes de présentation
- 10 minutes de questions et d'échanges avec le jury.

À l'issue des auditions, le jury délibère et fait le choix de retenir les structures qui seront accélérées.

Article 3 – Modalités de participation

Une seule participation par structure est acceptée pendant toute la durée de l'appel à candidatures.

Toutes inscriptions et participations effectuées avec des informations ou coordonnées incomplètes, erronées ou contrefaites ou réalisées en violation du présent Règlement seront considérées comme nulles, sans que la responsabilité du Philanthro-Lab ne puisse être engagée.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion de l'appel à projets sans que la responsabilité du Philanthro-Lab ne puisse être engagée.

Pour pouvoir participer au concours, le participant doit remplir les conditions listées dans l'article "**Quels sont les critères d'éligibilité et de sélection ?**" (*en p.4 de ce document*).

Lors du dépôt de sa candidature, le candidat devra fournir les documents suivants :

- Statuts de la structure (publication au Journal Officiel ou tout autre document justifiant de l'éligibilité au régime fiscal du mécénat),
- Présentation de sa gouvernance,
- Organigramme de la structure faisant apparaître le nombre de salariés et leurs statuts (CDI/CDD, temps plein/partiel...), Conseil d'administration et éventuellement les bénévoles non ponctuels
- Le budget 2024 et les prévisionnels 2025 et 2026,
- Copie de la carte d'identité nationale (CNI) ou du passeport du représentant qui s'engagera à suivre le programme,
- CV de la personne qui candidate au programme et s'engage à le suivre,

- Lettre de motivation / note de présentation du projet qui démontre l'envie de suivre le programme et exprime les besoins et attentes recherchés par l'accompagnement,
- [Droits à l'image](#) valable pour toute la durée du programme en cas de sélection de la candidature,
- [Charte d'engagement sur l'honneur](#) à assister à toutes les formations obligatoires, coachings, rencontres inspirantes (soit environ 2 jours de disponibilité par semaine),
- Optionnel : une vidéo de motivation/présentation et tout autre document jugé pertinent.

Article 4 – Communication relative aux finalistes du processus de sélection

Les lauréats acceptent que leurs projets soient présentés sur le site Internet du Philanthro-Lab pour une durée minimum de 5 ans à compter de la date de leur accélération. Ils pourront ensuite être retirés sur simple demande écrite adressée à programmes@philanthro-lab.org.

Les lauréats acceptent que leur logo, les éventuelles photos et vidéos présentant le projet soient reproduits (cf. droits à l'image).

Article 5 – Règlement

Le fait de participer à cet appel à candidatures implique l'acceptation pure et simple du présent Règlement dans son intégralité, y compris, au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants éventuels et ses additifs.

Article 6 – Confidentialité

Les membres du comité de sélection, les organisateurs et les personnes ayant accès aux dossiers déposés s'engagent à garder secrètes toutes les informations relatives aux projets. Cependant, il appartient aux candidats de prendre eux-mêmes toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection de leurs droits en matière de propriété intellectuelle.

Article 7 – Données à caractère personnel

Le Philanthro-Lab recueille des données à caractère personnel vous concernant et s'engage à respecter les dispositions du Règlement Européen N°2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement RGPD).

Le Philanthro-Lab s'engage également à respecter les dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 concernant les informations personnelles communiquées par les candidats à l'appel à projets qui disposent du droit d'accès, de modification et de suppression des informations qui les concernent.

Ces droits peuvent être exercés en s'adressant au Philanthro-Lab par courrier postal ou par mail à l'adresse : contact@philanthro-lab.org

Les données recueillies sont traitées uniquement pour la gestion du dossier du participant dans le cadre de l'appel à projets.

Seuls les membres du comité de sélection et les organisateurs auront accès aux dossiers déposés. Ces derniers s'engagent à garder secrètes toutes les informations relatives au projet et signent une clause de confidentialité.

Pour aller plus loin :



[Retrouvez ici la présentation complète du programme](#) (objectifs, critères, calendrier).



Une question ? Contactez-nous à l'adresse programmes@philanthro-lab.org



L'Accélérateur est fait pour vous ? [Candidatez en ligne en cliquant ici !](#)